

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

BELGIQUE
La Libre

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



DH
LES SPORTS+



ville la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort



Revue de presse du jeudi 23 juillet 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE



Réseaux sociaux : la Belgique sommée d'agir

ADOS ET ÉCRANS

En France, les moins de 15 ans n'auront plus accès aux grandes plateformes sociales. Un choix qui relance le débat en Belgique

La France vient de franchir un cap inédit en Europe: les moins de 15 ans n'auront plus accès aux grandes plateformes sociales. Une décision qui s'inscrit dans un mouvement de fond, porté notamment par un récent rapport européen jugeant ces réseaux dangereux pour les enfants, et qui relance, en Belgique aussi, un débat resté jusqu'ici largement en suspens.

Reste une inconnue de taille: comment vérifier l'âge des utilisateurs. La piste de FranceConnect, la plateforme officielle d'accès aux services adminis-

tratifs, est évoquée, sans qu'aucune décision ne soit encore actée, de même que la liste précise des plateformes concernées.

Facebook, Instagram, Snapchat ou TikTok devraient l'être, tandis que YouTube et WhatsApp pourraient bénéficier d'un régime allégé: seules leurs fonctions sociales, commentaires, partages, seraient visées, la consultation de vidéos et la messagerie restant accessibles. Le texte prévoit par ailleurs l'interdiction du téléphone portable dans les lycées français dès le 1^{er} septembre, une mesure

déjà en vigueur en Belgique depuis près d'un an, de la maternelle à la fin du secondaire.

■ Un rapport européen qui change la donne

Pour le mouvement citoyen KidsUnplugged Belgium, qui fédère des collectifs de parents dans une quarantaine de pays et invite les familles à signer un pacte pour retarder l'accès au smartphone et aux réseaux sociaux, le rapport européen change la nature du débat. "Si des jouets, des médicaments ou des produits alimentaires causaient des dommages comparables, ils seraient immédiatement retirés du marché jusqu'à ce que leur innocuité soit démontrée. Les réseaux sociaux devraient être soumis aux mêmes standards

de sécurité", pointe Lies Craeynest, fondatrice de KidsUnplugged Belgium. "Rendons d'abord le produit sûr pour les enfants, avant de le mettre entre leurs mains, et non l'inverse."

Le mouvement réclame désormais un âge minimum fixé à 16 ans au niveau européen, tant que la sécurité des plateformes pour les enfants n'aura pas été démontrée par des organismes indépendants. "Les parents ont besoin de repères communs pour résister à la pression sociale et mieux protéger leurs enfants. Aujourd'hui, notre seul moyen d'agir est de retarder l'accès au smartphone et aux réseaux sociaux jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment mûrs. On ne peut plus demander aux parents de résister seuls à l'influence des al-

gorithmes sur le cerveau encore en développement des adolescents", souligne Virginie Van der Borgh, coordinatrice de KidsUnplugged et maman de quatre enfants.

■ La Belgique avance en ordre dispersé

La Belgique n'a pas attendu la loi française pour se saisir du sujet mais avance en ordre dispersé. La Flandre défend une interdiction des réseaux sociaux avant 13 ans, tandis que le fédéral prépare un système de vérification de l'âge via un tiers indépendant, comme Itsme ou MyGov.

La ministre fédérale du Numérique, Vanessa Matz, a salué le choix français d'un seuil de 15 ans, cohérent, selon elle, avec les alertes des experts sur les risques liés aux réseaux sociaux.

Elle critique toutefois le fait que la vérification de l'âge soit confiée aux plateformes. La Belgique souhaite plutôt qu'un tiers de confiance confirme l'âge requis sans transmettre l'identité ou les données personnelles de l'utilisateur.

Du côté francophone, ni la Wallonie ni Bruxelles n'ont encore pris position sur l'âge minimum, ce que regrette Virginie Van der Borgh. "La Flandre s'est clairement positionnée pour 13 ans, et la majorité des pays européens se dirigent plutôt

vers 15 ou 16 ans."

Pour KidsUnplugged, l'essentiel est surtout le signal envoyé aux familles. "Les plateformes, telles qu'elles existent aujourd'hui, ne sont pas faites pour les enfants et les adolescents. Il faut rappeler aux parents que le produit est nocif et qu'il ne faut pas donner un accès principal et permanent aux réseaux sociaux via un smartphone", estime-t-elle.

"Aujourd'hui, la situation n'est plus tenable pour les familles et les enfants"

Les réglementations européennes visant les plateformes prendront toutefois du temps. "Il faut continuer à réguler et à investir, mais la situation n'est plus tenable pour les familles. En attendant que les plateformes soient plus sûres, il faut des signaux clairs", poursuit Lies Craeynest.

Pour le collectif de parents, la décision française et le rapport européen envoient en tout cas un signal clair: les réseaux sociaux actuels ne sont pas adaptés aux enfants. "Il faut réguler, éduquer aux médias et pousser les plateformes à changer leurs produits. Mais, en tant que parents, nous pouvons aussi agir sur l'infrastructure numérique que nous donnons à nos enfants", conclut Virginie Van der Borgh.

“Il faut instaurer un couvre-feu numérique à 21h”

SANTÉ

Réseaux sociaux, jeux en ligne, écran... captivent les jeunes. Les conséquences pour la santé ne sont pas à négliger

A moins de passer quelques jours où le téléphone est interdit, les jeunes auront probablement les yeux rivés sur le petit écran tactile cet été. Encore plus qu'en temps normal. “Les parents et la société ne se rendent pas compte du dégât des écrans sur les jeunes et les adultes. Et surtout, ils ne se rendent pas compte du temps passé sur les écrans par les enfants. C'est un vrai problème”, explique le Dr Sophie Dechêne, pédopsychiatre au CHU Helora, hôpital de Tubize.

Les plateformes de jeux en ligne présentent aussi des risques.

Obésité, trouble de la vue, impact sur le sommeil, augmentation de l'anxiété et des idées noires, baisse de l'estime de soi... Les dégâts des écrans et du contenu diffusé se situent à plusieurs niveaux. Les achats pour améliorer l'expérience des jeux en ligne gratuits présentent

aussi un piège. “Les créateurs ont mis des ingénieurs de l'économie de l'attention pour rendre le jeu addictif. Ces bonus payants sont une porte ouverte pour des achats non raisonnés, compulsifs et répétés dans un contexte d'addiction possible. C'est une économie à plusieurs milliards d'euros”, souligne Caroline Depuydt, psychiatre et directrice médicale d'Epsilon.

Child Focus appelle à la vigilance sur les plateformes de jeux avec une messagerie comme Roblox. Sans limite d'âge ni vérification, il est aisé de créer un faux profil. Grooming (manipulation d'un mi-

neur par un adulte à des fins sexuelles), cyberharcèlement, propagandes islamistes ou d'extrême droite... les signalements se multiplient. “On parle beaucoup de Facebook, Instagram ou Snapchat mais d'autres plateformes moins connues inquiètent, notamment les plateformes de jeux en ligne. Mais on en revient toujours à la même problématique: les contrôles d'âge proposés par les plateformes sont lacunaires”, commente la ministre des Médias, Jacqueline Galant (MR), qui milite pour une limite d'âge.

Les pistes

“Il faut légiférer. On n'a pas d'autre choix que de résister. Il faudra beaucoup de temps pour contrer une telle machinerie qui veut faire de l'argent sur la santé mentale des jeunes, probablement plusieurs décennies”, prédit la pédopsychiatre.

Si le Dr Dechêne salue la décision de la France d'interdire les réseaux sociaux aux moins de 15 ans, elle estime que ce n'est pas suffisant. “Le smartphone n'est

pas un téléphone mais une source de divertissement extrêmement addictive. Il faudrait l'autoriser à 14 ans et mettre une limite à 16 ans pour les réseaux sociaux avec un cadre parental strict car les jeunes sont encore trop immatures. En Angleterre, on parle d'un couvre-feu sur les réseaux sociaux. C'est une bonne idée pour les 16-17 ans car ils sont incapables de s'arrêter à une heure décente. 21h est idéal si on veut respecter les heures de sommeil.”

Le Dr Depuydt craint que l'interdiction seule incite les jeunes à la transgression avec des effets négatifs. “Sans éducation à la citoyenneté numérique, c'est un peu raté et ça pourrait même être contre-productif. Il est nécessaire d'encadrer, d'éduquer et de ne pas laisser une bombe aux mains des ados.”

La ministre du Numérique défend pour sa part une limite d'âge en ligne qui exclut les sites de presse, les encyclopédies et les répertoires à finalités éducatives ou scientifiques. “Notre définition est extrêmement large. Le but est de réglementer toutes les plateformes sans gradation dans la nocivité”, explique Vanessa Matz (Les Engagés).

Zhen-Zhen Zveny

"On est loin des 500 euros promis"

RÉFORME FISCALE

Le PTB a sorti sa calculette et il n'obtient pas les mêmes résultats que les libéraux.

"Le MR gonfle les chiffres", accuse Sofie Merckx

Combien d'argent en plus gagneront vraiment les travailleurs avec l'Arizona? La question traverse les débats politiques depuis la mise en place du gouvernement fédéral.

Il fut un temps question de 500 euros net en plus par mois. La majorité a ensuite précisé qu'il s'agissait de la différence entre ce que touche un travailleur et ce que touche un chômeur.

■ Réforme fiscale

Voici une douzaine de jours, la majorité fédérale a célébré le franchissement d'une étape importante. La réforme de l'impôt des personnes physiques venait d'être votée. Pour schématiser les gains de cette réforme fiscale, le MR a imaginé une discussion WhatsApp entre le Premier ministre Bart De Wever, le président Georges-Louis Bouchez et trois ministres MR.

Dans "Du cash comme promis", le personnage du ministre Clarinval (Emploi) affirme qu'un ménage pourrait gagner "jusqu'à 4.944 euros en plus par an". Ce mé-

nage est composé d'une bibliothécaire dont le mari travaille, avec deux enfants.

Le PTB a vérifié ces chiffres à partir du texte du ministre des Finances Jan Jambon (N-VA) et les juge faux. "Le MR gonfle les chiffres pour masquer sa promesse brisée sur la réforme fiscale", accuse Sofie Merckx, cheffe de groupe PTB à la Chambre.

La réforme repose surtout sur une hausse progressive de la quotité exemptée d'impôt. Elle passera de 10.910 euros actuellement à 15.600 euros en 2030, année où la réforme atteindra son plein effet. Elle prévoit aussi la suppression de certains avantages (quotient conjugal, réduction pour pensions...) et le renforcement d'autres régimes (bonus fiscal, jeunes sportifs, enfants à charge, cotisation spéciale de sécurité sociale...).

■ Chiffres "faux"

Selon le PTB, qui a consacré 120 pages à l'analyse de la réforme, l'ensemble de ces mesures n'atteint jamais les montants promis par le MR. "Pour un couple avec

deux enfants, le MR annonce 412 € supplémentaires par mois, soit 4.944 €/an. Même en prenant le chiffre le plus optimiste, à savoir le cas de deux travailleurs gagnant chacun 2.300 € brut, nous n'arrivons qu'à 283 € net/mois, soit 129 € de moins que le chiffre du MR."

Le MR annonce 412 € par mois, le PTB calcule 283 € net par mois

Pour un parent isolé à revenu modeste, le MR promet 212 €/mois (2.544 €/an); le PTB obtient 163 €, soit 49 € de moins. Pour un travailleur sans enfant, le MR annonce 206 euros par mois (2.472 €/an); le PTB arrive à 120 €, soit 86 € de moins.

Dans les trois exemples choisis par le MR, les chiffres sont systématiquement supérieurs aux résultats de l'analyse officielle du ministre Jambon, assène le PTB.

"Même avec ses exemples soigneusement choisis et gonflés, le MR n'arrive pas à cacher la réalité", conclut Sofie Merckx. "Ses propres chiffres restent très loin des 500 euros promis. Et lorsqu'on les confronte aux calculs officiels, ils fondent encore davantage."

Gauvain Dos Santos

"Jusqu'à 1500 euros en moins"

RÉFORME DE L'EMPLOI

L'une des décisions phares du dernier conseil des ministres ne passe pas du tout auprès des trois grands syndicats

L'Arizona a donné son go pour lancer l'avant-projet d'annualisation du temps de travail. Porté par le ministre de l'Emploi David Clarinval (MR), le texte doit offrir "davantage de liberté d'organisation". "Plutôt que de calculer le temps de travail semaine par semaine, on lisse le volume horaire sur l'année entière", explique le cabinet Clarinval. Ce sont les horaires "accor-déon": les employés travaillent plus quand la charge de travail est plus importante et relâchent quand c'est plus calme. L'avant-projet offrira une "bouffée d'oxygène" aux PME, affirme le cabinet.

Transmis pour avis au Conseil d'État et au Conseil national du travail, l'avant-projet devra encore être voté à la Chambre. Il prévoit des semaines allant jusqu'à 48 heures - 60 dans des cas exceptionnels - et d'autres bien plus courtes, pour moduler les horaires selon les besoins saisonniers, mensuels ou hebdomadaires. Sont visés le tourisme, l'horticulture, l'événementiel ou les activités offshore.

► Répondre aux pics

Le SNI et la FEB soutiennent l'idée. Les pics de production sont devenus la norme, y compris dans les secteurs d'avenir, et l'annualisation permettrait aux travailleurs offshore de limiter leurs pertes de temps en déplacement, avance la FEB.

Les syndicats, à l'in-

verse, sont vent debout contre la mesure. La FGTB dénonce un "faux win-win": un temps plein faisant régulièrement des heures sup' pourrait perdre jusqu'à 1.500 euros nets par an.

Le cabinet Clarinval répond que l'annualisation ne se fera qu'avec l'accord du travailleur, sans perte de pouvoir d'achat, avec choix libre entre récupération et paiement.

La CSC redoute elle aussi une perte de pouvoir d'achat. Les soldes positifs des périodes chargées seraient compensés par les soldes négatifs des périodes creuses, au détriment du salaire, du pécule de vacances et de la prime de fin d'année. Synova juge qu'un accord individuel "offre peu de protection" quand le rapport de force est déséquilibré, et y voit un risque pour le pouvoir d'achat plutôt qu'une modernisation.

Pieter Timmermans, CEO de la FEB, balaie ces critiques. L'annualisation individuelle n'est pas une attaque contre les travailleurs mais une réponse à la réalité économique, avec une flexibilité volontaire respectant les normes européennes, dit-il.

Le débat, déjà clivé entre patronat et syndicats, s'invitera à la Chambre après les vacances. Il s'annonce vif, l'opposition ayant déjà dit tout le mal qu'elle pensait de la mesure.

“J’étais au lit, je dormais, et j’ai reçu un PV pour excès de vitesse”

C'est toute une histoire. Elle a lieu une nuit de Saint-Valentin, celle du vendredi 14 au samedi 15 février 2025. À 5 h 09 du matin, une Citroën C5 était flashée à 107 km/h chaussée de Bruxelles à Soignies, dans un tronçon où la vitesse est limitée à 50. La Citroën circulait dans la direction de Casteau-centre.

La semaine d’après, le titulaire de l’immatriculation, Karim, 51 ans, recevait le PV et tombait à la renverse. Mettons-nous à sa place: la veille déjà, il avait reçu un premier PV, celui-là pour avoir été flashé à 81 km/h la même nuit du 14 au 15, également sur la chaussée de Bruxelles, mais à 2 h du matin et dans la direction opposée, vers Mons.

“J’ai des soupçons sur deux personnes mais je ne souhaite pas vous dire qui.”

Or Karim n’avait pas quitté son lit. Il était rentré à 22 h et n’avait pas tardé à rejoindre la couette, devant se rendre le samedi de tôt matin à Arlon.

Il y avait forcément une explication mais elle semblait tellement tirée par les cheveux: “Pendant que je dormais, quelqu’un a emprunté ma voiture, il a roulé avec et me l’a ramenée.”

L’explication figure dans son PV d’audition daté du 28 février suivant. La voici, mot à mot: “À 22 h, j’ai stationné mon véhicule Citroën C5 au fond de mon allée, à son endroit habituel, et je suis rentré chez moi pour aller dormir. Le lendemain, en me levant, je me suis rendu à mon véhicule à 9 h pour prendre la route vers Arlon afin de

voir ma fille. J’ai cherché les clés chez moi sans les trouver. J’étais pourtant sûr d’être rentré avec les clés. Je suis donc sorti et j’ai remarqué que mon véhicule avait bougé de son emplacement initial. Il n’était pas mis comme je l’avais garé. Les clés étaient sur le contact et le siège conducteur était abaissé. J’étais en réserve et il me restait 35 km d’autonomie. Quand j’ai mis le contact, il n’y avait plus rien. J’ai remarqué que je n’avais pas fermé la porte de mon appartement en rentrant la veille et j’ai donc pensé que quelqu’un était venu subtiliser les clés pour utiliser mon véhicule pendant la nuit et venir le remettre ensuite. J’ai des soupçons sur deux personnes mais je n’ai absolument aucune preuve et je ne souhaite pas vous dire qui, par peur de représailles. La nuit, j’étais seul chez moi. Il n’y a pas de caméras dans l’allée. Je n’avais pas fait appel à la

police le lendemain pour le vol parce que mon véhicule n’avait aucune dégradation et qu’il ne manquait rien dedans.”

■ L’explication

Lorsqu’une infraction est commise au moyen d’un véhicule, la loi présume que l’auteur est le titulaire de la marque: Karim.

À moins, pour celui-ci, de prouver le vol.

Or Karim, rentré seul chez lui, n’avait pas de témoin. Rien. Il n’y avait pas de caméras de surveillance dans l’allée du garage. Il n’avait même pas porté plainte. En plus, il refusait de balancer ceux qu’il suspectait. Et la photo radar, prise de nuit et de si loin, ne permettait pas de distinguer le conducteur.

Ce qu’il faut souligner ici, c’est le travail d’enquête remarquable de la zone de police Haute Senne. Les enquêteurs ont identifié une habitante de Soignies. Interrogée au titre de témoin, la jeune femme de 34 ans a déclaré qu’un homme l’avait effective-

ment réveillée, cette fameuse nuit de Saint-Valentin, lui proposant de sortir en boîte, dans un établissement à Mons. Sachant que l’homme ne possède pas de voiture, la Sonégienne s’est étonnée de le voir avec une Citroën C5 qu’une connaissance, disait-il, avait prêtée.

Voici l’audition de la jeune dame: “J’ai effectivement vu le véhicule devant chez moi et j’étais fort étonnée qu’on lui confie une voiture. Il m’a demandé de venir avec lui pour faire l’aller-retour à Mons. J’ai refusé et il est parti. Il était 1 h/1 h 30.”

Tout s’éclaircissait. Grâce au témoignage, les explications de Karim, défendues par l’avocat spécialisé Christophe Redko, prenaient sens.

En effet, quelqu’un avait emprunté la voiture après être entré dans l’appart et avoir subtilisé la clé de contact là où Karim l’avait déposée la veille, s’est rendu seul à Mons à 2 h du matin – premier PV, à 81 km/h – est revenu vers 5 h 10 – deuxième PV, à 107 – et a ramené le véhicule là où il

l’avait pris, le tout sans réveiller.

■ La décision

En droit pénal, ce qu’on appelle “vol d’usage” consiste à soustraire frauduleusement le bien d’autrui dans le but de l’utiliser momentanément avec l’intention de le restituer ensuite à son propriétaire. Il est assimilé à un vol classique et est punissable d’une peine d’amende et/ou d’emprisonnement pouvant aller jusqu’à 5 ans.

Pour 107 km/h (corrigé en 101) au lieu de 50 maximum en agglomération, Karim risquait une amende de l’ordre de 570 euros, entre 15 et 20 jours de détention et des frais d’environ 400 euros. Comme on le dit aujourd’hui, les explications étaient capillotractées.

Grâce au témoignage recueilli par les policiers et développé par M^e Redko, le tribunal de police du Hainaut, division de Mons, n’en a pas moins conclu à l’acquittement!

Gilbert Dupont



Les installateurs de clim sont débordés : « Avant septembre, ce sera compliqué »

La climatisation fixe n'a jamais été aussi populaire en Belgique. Dans la région du Centre, les installateurs font face à une explosion des demandes, des délais qui s'allongent et même des ruptures de stock sur certains appareils.

CEDRIC LOBELLE

La climatisation fixe est en plein essor. Selon les derniers chiffres de Statbel, 10 % des ménages belges en étaient équipés en 2024, contre seulement 3 % en 2018. Les vagues de chaleur à répétition et des nuits de plus en plus difficiles à supporter poussent désormais de nombreux particuliers à franchir le pas. Dans la région du Centre, les installateurs confirment sans hésiter cette tendance. Depuis les fortes chaleurs de ces dernières semaines, les demandes se sont multipliées.



Si vous demandez un devis maintenant, il faudra attendre au moins deux mois. © C.L./D.R.



”

« Pour moi, avoir une

Avant septembre, je ne saurai plus installer d'appareil », explique Nathan Drappa. Chez Clima Confort, le constat est similaire. Obtenir une installation encore cet été devient désormais très compliqué. L'entreprise indique toutefois continuer à privilégier certains dossiers urgents concernant des personnes

de la marque choisie. Les deux professionnels estiment toutefois qu'il faut généralement compter autour de 1.500 à 2.000 € HTVA, mais pose comprise, pour un monosplit, une unité intérieure reliée à une unité extérieure. Certains projets peuvent coûter moins cher

des mentalités et des besoins. « Pour moi, avoir une climatisation devient limite obligatoire », estime Nathan Drappa. « Aujourd'hui, c'est une nécessité », abonde Halin Serbes. « Certaines nuits, il fait tellement chaud que les maisons ne refroidissent plus. Même celles en pierre. »

climatisation devient limite obligatoire »

Nathan Drappa
GÉRANT DE DNV CHAUFFAGE

« En été, il y en a beaucoup plus de demandes qu'avant », résume Nathan Drappa, gérant de DNV Chauffage, à Manège. Même constat chez Clima Confort, à La Louvière, où Halin Serbes évoque un téléphone qui n'a pratiquement pas arrêté de sonner pendant les épisodes caniculaires. « Il n'était plus possible de répondre immédiatement à toutes les sollicitations. »

RUPTURES DE STOCK

Cette explosion des demandes a une conséquence directe : les délais d'installation. « Aujourd'hui, nous avons facilement deux mois de délai.

vulnérables (personnes âgées, femmes enceintes), quitte à faire intervenir ses équipes le dimanche.

Nathan Drappa évoque également une pénurie. « Il y a un manque de matériel », explique-t-il, « l'afflux de commandes auprès des fournisseurs provoque des ruptures de stock sur certains appareils. »

Ce que confirme Halin Serbes, qui indique que plusieurs grandes marques sont actuellement en rupture de stock sur certains modèles de climatiseurs.

MONOSPLIT : 1.500 À 2.000 €

Combien faut-il prévoir pour faire installer une climatisation fixe ? Tout dépend de la puissance nécessaire, du volume à refroidir, de l'isolation du bâtiment, de la longueur des raccords ou encore



« Je suis régulièrement appelé pour corriger des installations mal réalisées »

Halin Serbes
GÉRANT DE CLIMA CONFORT

ou, au contraire, être plus onéreux selon la configuration. Une chambre est plus petite qu'un salon, par exemple.

Tous deux constatent également une profonde évolution

« MIEUX VAUT PATIENTER »

Les deux installateurs adressent enfin le même message aux particuliers : mieux vaut anticiper que commander en pleine canicule.

« Je recommande de prendre le temps de comparer plusieurs devis et de se renseigner sur le matériel proposé ainsi que sur l'entreprise qui réalisera les travaux », lance Nathan Drappa.

« Certains se tournent vers des personnes non qualifiées ou vers des offres en ligne afin de gagner quelques semaines. Je suis régulièrement appelé pour corriger des installations mal réalisées », constate Halin Serbes. « Je conseille de faire appel à un professionnel disposant des agréments nécessaires, même s'il faut attendre un peu plus longtemps avant l'installation. » ■

UN JEUNE SE BLESSE À SCOUFFLÉNY : « QUE FAUT-IL POUR QUE LES GENS COMPRENNENT ? »

Un jeune Néerlandophone s'est blessé mercredi soir en sautant d'une falaise à la carrière de Scoufflénny à Écaussinnes. Un nouvel accident sur un site pourtant interdit d'accès.

JOHANNE TINCK

Il était environ 19 h ce mercredi lorsque les services de secours ont été appelés à cette ancienne carrière de petit granit à Écaussinnes, pour un énième accident. On a frôlé le pire, une nouvelle fois : un jeune néerlandophone présent sur le site avec quatre copains s'est blessé après avoir sauté d'une falaise et avoir heurté un objet immergé dans l'eau.

Alerté, le bourgmestre Sébastien Deschamps s'est rapidement rendu sur place, tout comme les ambulanciers. Les pompiers étaient également mobilisés avec une équipe spécialisée pour ce type d'interventions. Selon les premières informations, le jeune homme s'est déboîté l'épaule en heurtant un objet sous l'eau. Le

site comporte en effet divers éléments immergés, notamment des machines, qui représentent un danger supplémentaire pour les



« Le site s'étend sur 7 km. Même si l'on clôturait le tout, il suffirait d'une dégradation pour pouvoir s'y rendre malgré tout »

Sébastien Deschamps
BOURGMESTRE

personnes qui s'y aventurent.

Les secours sont parvenus à sortir rapidement la victime de l'eau. Celle-ci se trouvait toutefois dans une zone fortement dénivelée par rapport à la falaise. L'intervention du service GRIMP (Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux) des pompiers a donc été nécessaire pour permettre son évacuation en barque, avant son transfert vers l'hôpital.

DES RAPPELS RÉGULIERS

Cet accident rappelle une nouvelle fois les dangers de la carrière de Scoufflénny. Malgré les nombreuses mesures de prévention, les rappels réguliers de l'interdiction d'accès et les opérations de contrôle menées par la police, le site continue d'attirer de nombreux



Une intervention délicate. © D.R.

jeunes.

« Il s'agit pourtant d'une propriété privée. C'est indiqué à plusieurs endroits... Je me demande quand les gens vont comprendre les risques qu'ils prennent en enfreignant le règlement. Le site s'étend sur 7 km. Même si l'on clôturait le tout, il suffirait d'une dégradation pour pouvoir s'y rendre malgré tout », déplore le bourgmestre Sébastien Deschamps.

Le maire d'Écaussinnes in-

dique qu'il compte à nouveau échanger avec le chef de corps de la zone de police de la Haute Senne au sujet de cette problématique. Des opérations sont déjà régulièrement organisées afin d'interpeller les personnes présentes sur le site et de leur rappeler les risques encourus, sans pour autant mettre fin à la fréquentation des carrières. Heureusement, cette fois, l'accident n'a fait qu'un blessé... ■

SOIGNIES

Lire dans les parcs

Cet été, la Bibliothèque de Soignies organise des animations lecture dans les parcs de l'entité. Aventures palpitantes et histoires enchantées sont au programme de ces animations proposées aux enfants âgés entre 3 et 8 ans !

Attention : il reste deux dates pour profiter de ce moment : ce jeudi 23 juillet, dans la cour de la bibliothèque - Espace BE-LEM à Soignies ; le mardi 28 juillet dans le parc du Château de Thieusies. Les animations ont lieu de 14h30 à 15h30, et sont gratuites sans réservations. La bibliothèque se réserve le droit d'annuler en cas de mauvais temps. Pour plus d'infos : 067/34.74.22 ou bibliotheque@soignies.be ■

Laurent Baffie, Axel Bauer, François Pirette... Ces stars viendront dans le Centre d'ici la fin de l'année

Laurent Baffie, Axel Bauer, François Pirette, Miossec, Médine, Alex Lutz, ou encore Sandra Kim : la saison culturelle s'annonce particulièrement riche dans la région du Centre. Tour d'horizon des principaux concerts et spectacles attendus d'ici le 31 décembre.



Miossec, Laurent Baffie, François Pirette, Axel Bauer et plein d'autres vous attendent. © NEWS/D.R./VDN

CEDRIC LOBELLE

Les festivals de Ronquières et de LaSemo mis à part, les salles de spectacle de la région du Centre n'ont pas à rougir de leur programmation pour la seconde moitié de l'année. Plusieurs artistes de renom, belges et internationaux, feront étape à La Louvière, Braine-le-Comte, Soignies ou Binche.

LES CONCERTS

Parmi les têtes d'affiche, **Axel Bauer**, le 16 octobre, sera sans doute l'un des rendez-vous les plus attendus. L'interprète de *Cargo* et *Éteins la lumière*, figure incontournable du rock français depuis plus de quarante ans, présentera son nouveau spectacle *Grand 8* à la salle Baudouin IV de Braine-le-Comte, une collaboration entre les centres culturels de Braine-le-Comte et de Soignies. Le 14 novembre, c'est un



autre poids lourd de la scène française qui s'arrêtera au Théâtre de La Louvière. Le rappeur **Médine**, connu pour ses textes engagés et son énergie sur scène, figure parmi les artistes phares de la nouvelle saison de Central.

Deux semaines plus tard, le 27 novembre, **Miossec** fera étape à la salle Victor Jara de Soignies.

L'auteur-compositeur breton, dont la carrière est jalonnée d'albums salués par la critique, y présentera son dernier opus *Simplifier*, une autre collaboration entre les centres culturels de Soignies et de Braine-le-Comte.

Autre nom bien connu du public belge, **Sandra Kim**, lauréate de l'Eurovision en 1986 avec *J'aime la vie*, retrouvera son public le 23 octobre au Théâtre de La Louvière. D'autres artistes belges compléteront l'affiche. **Antoine Hénaut**, auteur-compositeur bruxellois remarqué

pour son univers sensible et poétique, ouvrira la saison musicale le 12 septembre à La Verrerie de Braine-le-Comte. Le 30 octobre, **Jeronimo**, artiste liégeois incontournable de la scène pop-rock belge francophone depuis plus de vingt ans, se produira quant à lui à la salle Baudouin IV.

LES SPECTACLES

L'humour ne sera pas en reste. Deux dates de **Laurent Baffie** sont annoncées dans la région : le 4 décembre au Théâtre de La Louvière avec Central, puis le 11 décembre à la salle Baudouin IV dans le cadre des soirées Zygomatix. Le 19 décembre, c'est une autre pointure de l'humour qui prendra le relais à Braine-le-Comte. **François Pirette** présentera son nouveau spectacle *Six/Seven* à la salle Baudouin IV. Fidèle à son style, il promet un re-



Médine sera à Central, à La Louvière. © AFP

juillet, place à **Éric Boschman**, qui proposera à la Ferme du Planois (Braine-le-Comte) son spectacle mêlant gastronomie, anecdotes savoureuses et humour.

Les amateurs d'humour retrouveront également **Giroud & Stotz**, le duo révélé par *Le Grand Cactus*, le 27 novembre à Braine-le-Comte, ainsi que **Sarah Lélé**, étoile montante du stand-up francophone, le 13 décembre, toujours dans



Jérémie Moriau. © Sudpresse

ET ENSUITE, EN 2027



Eric Boschman. © D.R.

gard caustique sur notre société, avec une attention particulière portée à la génération Z.

Autre figure incontournable de la scène française, **Alex Lutz**, récompensé à plusieurs reprises aux Molières et également César du meilleur acteur, présentera son nouveau spectacle *Sexe, grog et rocking-chair* le 28 novembre au Théâtre de La Louvière.

En avant-saison, le 25

le cadre des soirées Zygomatix.
À Binche, **Jérémy Moriau**, humoriste originaire de Tournai, connu pour son sens de l'autodérision, présentera son spectacle *Manipulateur* le 18 septembre, tandis que **Simon Cortisone**, nouvelle figure montante de l'humour belge révélée sur les scènes bruxelloises et lauréat du concours *Namur is a Joke*, présentera son spectacle *Peaufinage* le 2 octobre au Centre culturel de Binche.

La saison ne s'arrêtera d'ailleurs pas au Nouvel An. Dès le mois de janvier, **Sanseverino**, figure incontournable de la chanson française, du swing et du jazz manouche, fera escale à Braine-le-Comte, en duo avec Lise Cabaret. Central, de son côté, accueillera Piche. Au printemps, **Cali** et **Alice on the Roof** prendront ensuite le relais à Soignies, preuve que les salles culturelles de la région entendent poursuivre sur leur lancée en 2027. ■

LES PREMIERS RACCORDEMENTS FLEXIBLES ARRIVENT EN WALLONIE

Ces contrats devraient permettre de soulager le réseau et de débloquer des demandes de raccordement actuellement impossibles à honorer. Une bonne nouvelle pour l'économie wallonne.



BENOÎT JACQUEMART

Journaliste

Le gestionnaire de réseau de distribution Ores s'apprête à signer prochainement avec Letec un contrat de raccordement flexible. La société publique de transport deviendra alors l'un des premiers clients d'Ores (lire aussi ci-dessous) à bénéficier de ce type de contrat. Le patron d'Ores, Fernand Grifnée, nous parlait déjà en décembre de ces futurs « raccordements flexibles ». Aujourd'hui, ça devient une réalité. Précisons bien qu'il s'agit de raccordements en moyenne tension et non en basse tension. Ça ne concerne donc pas le client résidentiel. Mais de quoi parle-t-on ? « En

pratique, Letec privilégiera la recharge des bus lorsque le réseau est moins sollicité, notamment durant la nuit. Lors des périodes de forte demande, la recharge restera possible, mais à un rythme plus modéré, afin de préserver les besoins des autres entreprises raccordées localement », nous précise Stéphane Thiery, directeur de la communication chez Letec.

1.000 CLIENTS EN ATTENTE

« Aujourd'hui, environ 1.000 clients Ores (des entreprises) sont dans l'attente d'une solution de raccordement », nous dit Olivier Devolder, directeur clients et marchés chez Ores. « Les raccordements flexibles devraient permettre d'en raccorder plusieurs centaines (...) Aujourd'hui, pour une trentaine de clients, les modalités



Letec presque prêt à signer avec Ores pour le rechargement de ses bus. © Letec

proposées ont déjà été acceptées par ceux-ci. Ce sont des projets concrets qui sont en voie de signature, sans doute durant l'été. On parle par exemple de mobilité électrique (comme pour Letec) mais aussi de stations de re-

charge rapide. Des projets aussi pour des acteurs industriels, des PME, des projets communaux (piscines, sièges administratifs de communes) mais également des projets de type batteries. »

sance disponible est la plus importante. Les autres clients pourraient par exemple installer une batterie pour les 5% du temps où ils ne seraient pas livrés. »

INVESTISSEMENT

Avec Letec, Ores travaille site

LETEC : « UNE FLOTTE 100 % ZÉRO ÉMISSION D'ICI 2045 »



Stéphane Thiery, Letec.

© Belga

Stéphane Thiery, directeur de la communication de la société de transport, confirme : « Letec est aujourd'hui engagée dans ce nouveau dispositif des raccordements flexibles en Wallonie.

Visant une flotte 100 % zéro émission d'ici 2045, Letec déploie ses pre-

mières véhicules électriques et équipe progressivement ses dépôts d'infrastructures de recharge, notamment à Houdeng-Goegnies, La Louvière et Jumet, pour un total de 17 dépôts équipés à l'horizon 2030. »

Letec fait la même chose avec le « Mobipark Liège » mais là, c'est Resa qui gère le réseau de distribution. Chez Resa, on nous confirme qu'une proposition de contrat a été envoyée chez Letec en date du 20 juillet. « On peut leur proposer 80 % de raccordement en permanent et 20 % en flexible pour le Mobipark, qui est situé à Tilleur », nous dit la porte-parole de Resa. « Ces installations nécessitent des puissances électriques importantes », poursuit M. Thiery. « Afin

de permettre leur raccordement dans les meilleurs délais, Letec a pu compter sur l'accompagnement de son gestionnaire de réseau, Ores, pour définir avec lui des modalités de consommation compatibles avec les capacités actuelles du réseau : les contrats de raccordement flexibles, qui permettent d'accélérer l'accès à l'électricité pour certains projets capables d'adapter temporairement leur consommation – à certains moments de la journée, de la semaine ou au fil des saisons. »

NOUVEAUX DÉFIS

« Les contrats ne sont pas encore signés », rappelle M. Thiery. « Ores et Letec déterminent les modalités précises ensemble, afin de garantir la faisabilité énergétique de l'exploitation de ses (futurs) véhicules électriques. » Conclusion : « La démarche engagée par Letec illustre les nouveaux défis énergétiques auxquels font face de nombreux acteurs économiques en Wallonie, en Belgique et ailleurs en Europe. Partout, la décarbonation des usages s'accompagne d'une hausse des besoins en puissance électrique, tandis que l'adaptation des réseaux nécessite des investissements conséquents et du temps. » ■

B.J.

”

« Ne pas gaspiller de la puissance quand le client n'en a pas besoin »

Olivier Devolder

ORES

Le problème, c'est qu'« on se trouve face à des demandes de clients qui veulent se connecter au réseau Ores. Mais suite à une saturation des postes Elia (le gestionnaire du réseau de transport) alimentant en puissance nos réseaux, nous ne sommes pas en mesure de dire un 'oui franc' mais on peut dire 'oui mais'. L'idée est de ne pas gaspiller de la puissance quand le client n'en a pas besoin. Mais on peut lui dire : la puissance, vous l'aurez 95 % du temps. Par exemple, pour charger un bus électrique, ce sera essentiellement la nuit, quand la puis-

par site. « Chaque site est sous un poste d'alimentation par Elia différent », poursuit M. Devolder. « On doit aussi respecter le cadre 'premier arrivé, premier servi'. Pour les clients en attente qui vont pouvoir bénéficier de raccordements flexibles, ça va dépendre de leur place dans la file d'attente, du niveau d'embouteillage du poste d'Elia, du profil du client », précise M. Devolder. « Vers septembre, octobre, on va commencer à savoir ce qu'on pourra raccorder en plus. Chaque semaine, nous avons plusieurs dizaines de dossiers clients qui sont traités. D'ici septembre, nous aurons une belle palette d'entreprises. »

« Ces raccordements flexibles permettent de débloquent des projets en tant que solution temporaire. La solution structurelle reste l'investissement dans le réseau, dans ce cas-ci les infrastructures d'Elia », conclut M. Devolder. ■

DIDIER SWYSEN

L'annualisation du temps de travail ou les « horaires en accordéon », le concept est facile à comprendre : votre patron vous demande de travailler plus que vos 38 heures par semaine, imaginons 50 heures, parce qu'en juin, il y a un pic d'activité dans votre secteur. En contrepartie, lorsque l'activité baisse sensiblement, en septembre, par exemple, il vous autoriserait à ne prester que 26 heures sur la semaine. Votre horaire annuel n'en pâtirait donc pas et la durée maximale du temps de travail serait respectée.

SIMPLE ? PAS VRAIMENT !

Par contre, ce qui n'est pas du tout simple, c'est de savoir s'il y a vraiment eu un accord au gouvernement sur ce projet lors du dernier Conseil des ministres avant les vacances qui a duré jusqu'aux aurores, samedi, tant les avis divergent et tant le projet suscite des réactions contrastées.

Ce qui est sûr, c'est que le gouvernement a approuvé, en première lecture, ce projet d'annualisation du temps de travail prévu pour les contrats

à temps plein et à temps partiel, dans le privé et le public (maximum 60 h par semaine)... À condition qu'une éventuelle perte de pouvoir d'achat (en lien avec les heures supplémentaires) soit compensée par une prime. Le ministre de l'Emploi, David Clarinval (MR), a renchéri qu'il ne croit pas du tout à cette perte de pouvoir d'achat, mais la mesure sera évaluée et il y aura compensation, le cas échéant. Comment ? Avec une prime ? Avec des chèques repas ? Avec des heures compensatoires ? Cela reste à décider. Le ministre Clarinval insiste : tout le monde sera gagnant. L'employeur qui pourra mieux adapter les horaires à ses pics d'activité ; les travailleurs qui pourraient ainsi mieux concilier vie professionnelle et vie privée. Et puis, il y a des garde-fous : pas de mise en place sans l'accord du travailleur, pas question d'informer les travailleurs un ou deux jours à l'avance (les demandes en urgence resteront calculées comme des heures supplémentaires), etc.

Mais ce n'est pas l'avis d'un autre partenaire du gouvernement De Wever, Vooruit, per-

EMPLOI

Les « horaires en accordéon » déchirent le monde du travail et l'Arizona

Un accord sur ce projet du ministre de l'Emploi, David Clarinval (MR), a été annoncé samedi matin par le gouvernement mais c'est un peu plus compliqué que ça...



suadé qu'il y aura une perte de pouvoir d'achat dans ce système qui lisse les heures supplémentaires. « L'annualisation, c'est moins de pouvoir d'achat pour tous ceux qui touchent un sursalaire en heures supplémentaires et qui pourraient y perdre jusqu'à 1.500 € par an », a répété la secrétaire générale de la FGTB, Selena Carbonero Fernandez, mercredi, sur « La Première ».

À CHACUN SA VÉRITÉ

Les socialistes flamands de Vooruit applaudissent et affirment que rien n'est décidé... Et comme les employeurs n'accepteront jamais de payer une prime, certains socialistes imaginent même un accord « mort-né ». Une façon de faire monter les enchères lors des futures négo-

ciations budgétaires ?

On parlait des syndicats : ils auront leur mot à dire comme les employeurs (au sein du Conseil national du Travail). Les syndicats sont défavorables au projet, certainement sans prime compensatoire,

Le point délicat touche à une perte éventuelle de pouvoir d'achat : Vooruit et les syndicats pensent que ce sera le cas ; le MR et les employeurs sont convaincus que non

même si une prime ne va pas transformer ce qui leur semble un mauvais système en un bon. Les employeurs

pensent, comme le ministre Clarinval, qu'il n'y aura pas de perte de pouvoir d'achat, mais ne veulent pas entendre parler d'une prime à payer... Et personne ne veut d'un système complexe.

PAS AVANT 2027 ?

Une chose est sûre : les « horaires en accordéon », ce n'est pas pour tout de suite. Employeurs et syndicats doivent remettre leur avis au gouvernement d'ici fin octobre. Un avis, sans doute pas unanime, mais qui ne sera pas contraignant. Le Conseil d'État sera aussi consulté et, après l'accord définitif en gouvernement (s'il n'y a pas de peau de banane), le projet sera envoyé à la Chambre. Autrement dit, il ne sera sans doute pas concrétisé avant 2027. ■

PLUS DE 640.000 COMPTEURS COMMUNICANTS : LES CHIFFRES FOUS DE L'ÉNERGIE WALLONNE

Le rapport annuel du régulateur wallon de l'énergie fournit de très intéressants chiffres sur le marché wallon.

BENOÎT JACQUEMART

La Cwape, le régulateur wallon de l'énergie, vient de sortir son rapport annuel 2025. Avec quelques chiffres clés intéressants. Sous le titre « un marché énergétique de grande ampleur », la Cwape donne le nombre de clients en électricité, 1.960.000, et ceux pour le gaz : 796.553.

Selon les chiffres de l'Iweps, l'institut wallon de statistiques, la Wallonie comptait au 1^{er} janvier 2025 1.644.254 ménages privés. Soit autant de raccordements au réseau électrique. Le reste des raccordements, ce sont notamment des entreprises.

En Wallonie, et surtout dans les zones les moins peuplées, le gaz n'est pas disponible, ce qui explique en partie la différence avec le réseau électrique en matière de raccordements. Le réseau électrique s'étend sur 72.645 kilomètres. Le réseau gaz, lui, n'est « que » de 14.500 kilomètres.

COMPTEURS COMMUNICANTS

En 2025, près de 540.000 compteurs communicants étaient installés en Wallonie. Ce qui représentait 20 % de l'ensemble des compteurs. Entre-temps, rien que pour Ores et Resa, on en est déjà, à fin juin 2026, à plus de 640.000 compteurs communicants installés. Rappelons

que, pour fin 2029, les cinq GRD (gestionnaires de réseau de distribution) wallons devront avoir terminé le déploiement des compteurs communicants.

Les compteurs communicants existent aussi pour le gaz. Pour l'instant, 33.400 compteurs de ce type ont été

**En 2025, 21 % des Wallons
ont changé de fournisseur
d'électricité ou de gaz**

installés. Ce sont des compteurs à prépaiement, ce que l'on appelait auparavant des « compteurs à budget ». La Flandre, par contre, déploie plus largement les compteurs communicants pour le gaz. Sous le titre « un marché dynamique », la Cwape se réjouit également du nombre de détenteurs d'une licence



Resa a installé environ 120.000 compteurs communicants. © Resa

de fourniture d'énergie : 40 pour l'électricité, 12 pour le gaz. Précisons que tous ces détenteurs de licence ne fournissent pas nécessairement les particuliers. Mais ce nombre important montre que le marché fait montre d'une certaine concurrence, ce que l'on peut constater quand on compare les prix. Cette concurrence se manifeste aussi par le taux de changement de fournisseur des consommateurs wallons. En 2025, ils ont été près de 21 % à changer de fournisseur, que ce soit pour l'électricité ou pour le gaz. L'an passé, 22.000 personnes ont utilisé

le comparateur de la Cwape, compacwape.be.

Enfin, on notera que le service de médiation a reçu en 2025 un peu moins de 2.200 demandes d'ouverture de dossier. C'est un chiffre à la baisse par rapport à 2024 (4.143 cette année-là), alors que 2024 avait déjà enregistré une forte baisse par rapport à 2023, année record. En cause, le système Atrias de gestion des données de facturation, dont des bugs ont provoqué le chaos chez des milliers de clients. Si Atrias figure toujours en tête des plaintes en 2025, le problème est heureusement désormais réglé. ■



Le Jogging du RSC Naast capturé par notre photographe

Le Jogging du RSC Naast offrait un très bel événement en perspective, avec un joli parcours très prisé par les amoureux de course à pied.

Cette nouvelle étape du Challenge de Soignies promettait une belle lutte pour la vic-

toire finale dans les deux distances. Avec une météo au rendez-vous, notre photographe a capturé les plus beaux clichés de la journée. Retrouvez nos 190 photos et vidéos sur notre site web : www.sudinfo.be (Centre, sports)

L.R. (PHOTOS ET VIDÉOS : DAVID CLAES)



LE SOIR

Le contrat 1/10^e temps sera-t-il le concurrent des flexi-jobs ?

Depuis le 1^{er} juin, il est possible de proposer à un salarié une prestation de quatre heures par semaine. La durée minimale de travail a été abaissée de 1/3 temps à 1/10^e. En horaire fixe ou flexible. Une nouvelle forme d'occupation proche des flexi-jobs. Sept questions pour comprendre.

DÉCODAGE
PASCAL LORENT

Au moment où l'Arizona s'interroge sur l'impact des flexi-jobs (ingénierie fiscale, remplacement de l'emploi classique ?), son ministre fédéral de l'Emploi, David Clarinval (MR), abaisse le seuil de la durée minimale de travail. Depuis le 1^{er} juin, en effet, un employeur peut recruter un salarié en lui proposant un horaire hebdomadaire correspondant à un dixième d'un temps plein (contre un tiers-temps, jusqu'à présent). Soit un peu moins de quatre heures par semaine. Que recouvre ce « mini-salariat » ? Quels sont les droits des personnes employées sous ce type de contrat ? Quelle place ces emplois vont-ils occuper sur un marché du travail déjà hyperflexibilisé ?

1
Ces contrats sont-ils soumis aux mêmes cotisations sociales qu'un CDD normal ?

Oui. Comme le rappelle le cabinet du ministre fédéral de l'Emploi, il s'agit d'un contrat de travail à temps partiel dont seule la durée de prestation change. Et à l'instar des autres contrats, il peut être à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI). « Il ne s'agit pas d'un statut spécifique », précise Steven De Vlieghe, porte-parole de Secorex, « mais d'un contrat à temps partiel, un seuil minimal de durée hebdomadaire applicable au travail à temps partiel. » Les personnes engagées sous contrat à 1/10^e temps disposent donc des mêmes droits sociaux que les autres salariés, parfois au prorata des heures prestées et en fonction des conditions prévues dans le secteur d'activité.

2
Le nombre de ces contrats est-il limité ?

Autrement dit, combien de contrats successifs un employeur peut-il faire signer à un travailleur ? « Le contrat 1/10^e temps peut être conclu à durée déterminée ou à durée indéterminée », rappelle le cabinet du ministre. Dès lors, la limitation liée aux CDD successifs s'applique à eux (4 CDD successifs et deux années de contrats maximum), tout comme les exceptions prévues dans la loi.

Par contre, pas question de limiter le nombre de contrats qu'un même salarié peut conclure en 1/10^e temps. « Il n'y a aucune interdiction pour un travailleur d'effectuer différents contrats à temps partiel au même moment », explique la FGTEB. « Il y a même une interdiction pour des employeurs de faire en sorte qu'un travailleur ne puisse combiner différents contrats à temps partiel », sauf cas prévus par le législateur.

3
Le jour presté est-il assimilé à une journée complète de travail par l'Onem ?

« Dans le cadre d'une occupation à temps partiel, le nombre de journées de travail à prendre en considération est déterminé au prorata du nombre d'heures de travail », rectifie le cabinet Clarinval. En fait, cela dépend de la catégorie à laquelle émerge le travailleur à temps partiel : « assimilé à un travailleur à temps plein », « avec maintien de droits » ou « volontaire », précise Steven De Vlieghe. Pour cette dernière catégorie, les prestations sont prises en compte proportionnellement au temps de travail presté. « Le calcul dépend du régime Onem applicable et se fait souvent au prorata ou en demi-jour », ajoute la voix de Secorex.

4
Quel est le délai pour informer le travailleur de son horaire ?

Dans le cas d'un horaire fixe repris sur le contrat de travail, la question ne se pose pas. Elle est, par contre, capitale pour un horaire variable. En effet, pour permettre au salarié de cumuler plusieurs contrats à temps partiel auprès de différents employeurs ou de suivre une formation, il faut lui offrir le temps de s'organiser.

« Si l'horaire est variable, le travailleur doit être informé par un avis écrit et daté, de manière fiable et accessible, au moins sept jours ouvrables à l'avance », rappelle Steven De Vlieghe. « Ce délai peut être réduit par une convention collective de travail (CCT), mais pas en dessous de trois jours ouvrables. Pour certains secteurs, il existe des règles dérogatoires. Par exemple, en CP 302 (horeca), le délai minimal est de trois jours ouvrables depuis le 1^{er} janvier 2023. »

5
Cet horaire peut-il être morcelé ?

« L'article 21 de la loi du 16 mars 1971 prévoit que la durée minimale de chaque période de travail ne peut pas être inférieure à trois heures », rappelle le cabinet du ministre. Toutefois, « il peut être dérogé à la limite minimale de trois heures par prestation dans les cas prévus par l'arrêté royal du 18 juin 1990, comme dans le cas du nettoyage des locaux professionnels », complète la FGTEB. « Dans les cas non couverts par cet arrêté royal, une dérogation peut être prévue par une convention collective de travail conclue au niveau sectoriel ou de l'entreprise. » Dans les autres cas, deux périodes distinctes dans la même journée correspondent à deux prestations différentes.

6
Les collectivités locales peuvent-elles recourir à ce type de contrat ?

« Les collectivités locales qui peuvent conclure des contrats de travail à temps partiel peuvent également recourir à ce type de contrat », confirme le cabinet. En ce compris les écoles. A terme, ce type de contrat pourrait ainsi servir à recruter des personnes actuellement employées sous statut ALE. Mais à un coût largement supérieur à celui supporté actuellement.

7
Ce type de contrat va-t-il concurrencer les flexi-jobs ?

Difficile de le prévoir actuellement. Il va permettre à des demandeurs d'emploi de postuler auprès d'employeurs cherchant une main-d'œuvre complémentaire durant les pics d'activité ou recherchant des compétences spécifiques de manière temporaire ou à un moment précis de la semaine. « L'intérêt principal pour l'employeur est la souplesse d'organisation », commente le porte-parole de Secorex. « Possibilité de conclure des contrats à temps partiel beaucoup plus réduits qu'avant, meilleure adaptation aux besoins réels d'activité, recours à un contrat de travail ordinaire plutôt qu'à certains régimes spéciaux, selon le profil recherché. » Plutôt que de concurrencer les flexi-jobs et autres jobs étudiants, les contrats à 1/10^e temps viennent plutôt renforcer la flexibilisation du marché du travail.

Pour les salariés recrutés sous ce régime, ce sera beaucoup plus complexe : il faudra cumuler les boulots et jongler avec les contraintes (horaires, déplacements) de chacun d'eux, tout en prenant en compte les aléas de la vie privée. « Un contrat correspondant à 1/10^e d'un temps plein crée des opportunités pour les personnes qui souhaitent ou ne peuvent travailler qu'un nombre limité d'heures », défend le cabinet du ministre Clarinval. « Il abaisse le seuil d'accès à l'emploi pour les étudiants, les pensionnés, les aidants proches ou encore les personnes qui reprennent progressivement une activité professionnelle. Il permet en outre d'encadrer ces prestations limitées dans le cadre d'un véritable contrat de travail, assorti de l'ensemble des droits et de la protection sociale qui y sont liés. »

Retour annoncé du « guichet des arts » sous forme de « maison des artistes »

Le gouvernement Degryse a validé une note qui ressuscite le défunt « guichet des arts » tout en l'adaptant à la nouvelle gouvernance culturelle. Tour d'horizon.

ALAIN LALLEMAND



Est-ce le retour attendu du « guichet des arts », ce lieu unique d'information et d'accompagnement pour les artistes et les porteurs de projets culturels de Belgique francophone ? On se souviendra qu'était né fin 2013, à l'initiative de la ministre de la Culture Fadila Laanan (PS), un « guichet des arts » dont sa successeuse, Alda Greoli (CDH), avait dû constater dès 2016 la déroute, suivie de la dissolution (2017) et de la liquidation (2018). L'idée était belle mais sous-financée et de gouvernance fragile.

Une troisième ministre de la Culture, Bénédicte Linard (Ecolo), avait tenté de relancer le guichet en juillet 2020 sur une base régionale, soit trois guichets (la Flandre a déjà son *Cultuurloeket* depuis 2004) qu'il suffirait ensuite de coordonner. Mais la coordination avec Bruxelles avait pris trois ans avant que la Région capitale signale *in fine* qu'elle ne s'engagerait pas. Linard avait voulu croire que les missions du guichet seraient assumées – faute de mieux – par les nouveaux opérateurs sous « contrat de service » des arts de la scène, mais cela revenait à négliger toute la culture extérieure aux arts vivants.

L'arlésienne d'un « guichet des arts » était revenue à l'été 2024 dans la déclaration de politique communautaire du gouvernement Degryse, avec l'engagement de créer un « guichet unique », mais sous la forme cette fois d'une « maison des artistes et des fédérations ». De fait, ce 10 juillet, la ministre de la Culture, Elisabeth Degryse (Les Engagés), a fait valider par son gouvernement une note d'orientation sur la « création d'une maison des travailleuses et travailleurs des arts », ce qui permet d'espérer la reconstitution

à la demande, lequel croulait sous les questions des artistes. « On commençait à avoir des réponses standards pour certaines questions, mais on parlait de rien, il fallait tout analyser. » L'équipe a connu une surchauffe, un trou financier s'est créé puis agrandi, il a fallu licencier le directeur, le guichet des arts était mort après trois ans.

« Quelle serait aujourd'hui la pertinence d'un guichet des arts ? », s'interroge Pierre Dherte. « Car aujourd'hui, les fédérations professionnelles sont des vecteurs de transmission de l'information, et la loi sur les travailleurs des arts est bien plus claire (que le soi-disant « statut d'artiste »). » Et d'évoquer d'emblée une autre idée, « déjà lancée au tout début de la mobilisation post-covid : une maison des fédérations, dont les fédérations se partageraient

Quelle forme prendra le « guichet unique » que sera la « maison des artistes » ? Il sera en tout cas physique et numérique et décentralisé. © BELGA

professionnelles ». Autre source d'inspiration importante pour la ministre, le rapport Feed the Culture sur la nécessité d'une « antenne sociale » (physique et digitale) à destination des professionnels des industries culturelles et créatives (ICC) de la Région bruxelloise. Le rapport soulignait l'absence de « lieu physique incarné », de lieu de rencontre, ce qui renforce l'isolement des ICC.

Le but est toujours de fournir une information fiable au niveau individuel, mais également « neutre », distincte des discours de plaidoyer sectoriel, afin de « renforcer l'autonomie

ching, des séminaires ainsi que certains « outils » en matière de budget, déclaration et gestion des prestations, droits d'auteur, etc.

« Une attention particulière est portée à l'articulation avec le niveau fédéral, notamment pour les matières liées au statut, à la sécurité sociale et à la fiscalité des travailleuses et travailleurs des arts. »

Avec quels moyens ?

L'expérience du guichet des arts 2013 l'a montré, un financement adéquat est nécessaire pour lancer et maintenir cette « maison ». D'autant que la note d'orientation est ambitieuse : outre l'organe d'administration et la direction exécutive, elle prévoit « une équipe opérationnelle de base » assurant coordination, communication, ac-

non seulement d'un « guichet des arts », mais d'une structure plus large qui complète et professionnalise le dispositif de la « nouvelle gouvernance culturelle » de 2019. La note est soumise au Conseil supérieur de la culture et fera l'objet d'une présentation/débat à la mi-septembre.

Une maison plutôt qu'un guichet

Quel était le problème avec le « guichet des arts » version 2013 ? A l'époque, bien avant qu'entre en vigueur la réforme Greoli de la gouvernance culturelle, les travailleurs des arts se posaient nombre de questions sur le nouveau « statut d'artiste » et étaient demandeurs de réponses factuelles et vérifiées à leurs interrogations en matière de contrats, droits sociaux, droits d'auteur, chômage, etc. En 2013, il n'y avait pas de fédérations professionnelles organisées, systématisées (et subventionnées) comme elles le sont à l'heure actuelle.

« Il y avait cependant un manque évident de financement », pointe celui qui était alors le président du guichet des arts, l'acteur Pierre Dherte. Cent mille euros ne suffisaient pas à assumer le salaire temps plein d'un directeur et les honoraires d'un juriste payé

les loyers, et où les fédérations, en cas de crise et de grands débats, pourraient se réunir toutes, très vite, avec ses propres salles de réunion, etc. ».

Un centre de connaissance et d'orientation

Voilà qui se rapproche du projet mis sur la table par Elisabeth Degryse. La ministre constate aujourd'hui « une fragmentation des dispositifs d'accompagnement » des travailleurs des arts dans leurs divers secteurs, une « complexité administrative » qui reste importante et la particularité des « parcours professionnels souvent discontinus ». Les artistes ont toujours besoin d'aide pour accéder à une information fiable, pour structurer leurs projets, pour accéder aux financements.

Parmi les sources d'inspiration revendiquées de la réflexion ministérielle, on notera le memorandum de juin 2024 de la fédération Abdil (Auteurs et autrices de la BD et de l'illustration). Dans ce document, l'Abdil demandait la mise en place d'un bureau social pour artistes qui soit public. Le projet Degryse est davantage dans la « complémentarité » avec les dispositifs existants et vise à « orienter les personnes vers les ressources externes

et la capacité d'action des professionnels eux-mêmes »

La ministre imagine pour sa part une « maison » qui interviendrait prioritairement « auprès des individus » pour leur offrir « des services transversaux qui ne relèvent pas des missions de représentation ou de plaidoyer assurées par les fédérations ». Le but est toujours de fournir une information fiable au niveau individuel, mais également « neutre », distincte des discours de plaidoyer sectoriel, afin de « renforcer l'autonomie et la capacité d'action des professionnels eux-mêmes ». Cette maison serait constituée à la fois d'un guichet physique et numérique, et assurerait des permanences décentralisées.

Explicitement, si la future maison des travailleurs des arts « n'attribue pas de subvention » et ne joue aucun rôle de représentation, elle assurerait « une veille juridique et sociale », mettrait à disposition des particuliers la législation pertinente, les contrats type, un helpdesk conseil de première ligne, des bases de données utiles, mais donnerait aussi des formations, des sessions d'information, des webinaires, du coa-

compagnement, formation et expertise. Pour cela sont notamment prévus des juristes (au pluriel) en sus de l'expertise externe.

A ce stade, la note ne comporte pas de développement sur les moyens. « La question du modèle économique sera abordée lors des concertations », précise le cabinet. Cependant, la situation actuelle est bien différente de 2013 : les fédérations elles-mêmes sont subventionnées. Par ailleurs, le gouvernement Degryse entend bien « clarifier » leur situation, structurer les fédérations « par discipline ou par catégories professionnelles, à l'exclusion de toute combinaison hybride des deux », et « réduire le nombre de fédérations reconnues par chambre de concertation ». En toute logique, ceci annonce une réduction du nombre de fédérations reconnues, et la revue des dépenses du gouvernement projetée effectivement une économie budgétaire qui n'est pas encore chiffrée. Hasard du calendrier, cette réforme-là va elle aussi être examinée à la rentrée avec une première version du décret modificatif de la « nouvelle gouvernance » de 2019 (*Le Soir* du 8 juillet). Y aura-t-il redistribution des budgets affectés à la gouvernance culturelle ?

La Libre BELGIQUE

■ Ce mardi, la France a voté l'interdiction des réseaux sociaux aux mineurs âgés de moins de 15 ans. Chez nous, une mesure similaire est dans les cartons du gouvernement fédéral mais, en raison de blocages politiques, les discussions ne reprendront qu'après l'été.

Voulue par le fédéral, la réglementation de l'accès aux réseaux sociaux fait débat

Si tout s'était déroulé comme prévu, le projet d'interdiction des réseaux sociaux pour les moins de 15 ans aurait dû être soumis au Conseil des ministres le 21 juillet. C'est en tout cas ce qui avait été annoncé par la ministre fédérale en charge du Numérique, Vanessa Matz (Les Engagés), qui porte ce dossier. Raté. Ce 22 juillet, la mesure en est toujours au stade des discussions entre cabinets – des réunions préparatoires aux débats en Conseil des ministres. Celles-ci n'ont pas encore abouti sur une proposition à soumettre au gouvernement.

Plusieurs points de blocage persistent à l'issue de ces réunions. Parmi eux se trouverait notamment la question de l'âge en dessous duquel l'interdiction serait d'application (fixé à 15 ans selon la proposition de la ministre, certains aimeraient que celui-ci soit fixé à 13 ans). Au sein même des membres de l'Arizona, il semble parfois difficile de se mettre d'accord sur une position commune.

Rendez-vous après l'été

Les discussions reprendront donc après l'été, le temps d'analyser les propositions de l'Europe, qui s'est penchée sur la question, précise le cabinet Matz. Début juillet, le groupe de travail de l'Union européenne sur la sécurité des mineurs en ligne a rendu son rapport. Il recommande de restreindre l'accès aux réseaux sociaux pour les moins de 13 ans, tout en permettant à chacun d'introduire des restrictions supplémentaires et d'adapter l'âge de cette interdiction. Des recommandations alors jugées *"trop peu ambitieuses"* par la ministre fédérale en charge du Numérique.

À l'issue d'un vote intervenu ce mardi, la France a pris les devants. Elle interdira l'utilisation des réseaux sociaux aux moins de 15 ans dès septembre. Vanessa Matz salue l'initiative tout en conservant certaines réserves. *"Fixer un âge ne suffit pas. Encore faut-il pouvoir le vérifier efficacement, sans demander à chaque utilisateur de transmettre sa carte d'identité, son visage ou d'autres données personnelles. Sur ce point, la solution française laisse encore plusieurs questions ouvertes et une responsabilité importante aux plateformes elles-mêmes."*

Chez nous l'idée serait de passer par un tiers – Itsme ou MyGov – pour effectuer ces vérifications. Une manière de protéger les données des utilisateurs qui sont au cœur d'un juteux business pour les grands groupes derrière les réseaux sociaux les plus populaires, avance la ministre. Faisant d'une pierre deux coups, l'utilisation de ce système de vérification pourrait permettre d'identifier les personnes derrière les pseudonymes et ainsi de pouvoir entamer plus facilement

des poursuites judiciaires lors de faits de cyberharcèlement, par exemple.

"Un trou dans la raquette"

Cette manière de procéder est loin de satisfaire l'ensemble des partis de la majorité, à commencer par la N-VA. En avril, la ministre flamande des Médias, Cielte Van Achter (N-VA) annonçait vouloir faire respecter l'âge minimal de 13 ans – une règle déjà en vigueur mais peu appliquée – pour s'inscrire sur les réseaux sociaux. Elle compte, pour ce faire, sur un *"contrôle contraignant"* des plateformes elles-mêmes. La ministre flamande des Médias rejette par ailleurs la proposition faite par le fédéral, estimant que celle-ci s'apparente à *Big Brother*. Des propos jugés *"gravissimes"* par Vanessa Matz, interrogée par *La Libre* en avril dernier.

"Il faut rappeler qu'Itsme est initialement une initiative des grandes banques. Dans tous les cas, l'outil utilisé pour effectuer ces vérifications n'est pas neutre. Même si les données sont cryptées, je ne suis pas sûr que ce soit le rôle d'Itsme d'effectuer ce contrôle", estime Xavier Degraux, spécialiste des réseaux sociaux.

"Outre cette situation chaotique, il y a un trou dans la raquette. Celui de l'éducation aux médias. La Belgique ne choisit pas la voie qui pourrait permettre de répondre à ce problème de santé publique, celui de l'addiction à ces médias sociaux. Il ne touche pas que les jeunes de moins de 13 ans, mais l'ensemble de la société. Pourquoi ne pas agir pour le bien de tous?", déplore Xavier Degraux. D'après lui, les budgets alloués à l'éducation devraient être 10 à 20 fois plus importants pour faire face aux enjeux que représentent les réseaux sociaux. *"Il serait intéressant d'explorer la possibilité de faire financer cela par les géants des réseaux sociaux eux-mêmes"*, ajoute Xavier Degraux.

Une mesure symbolique

En l'état, l'interdiction des réseaux sociaux telle qu'évoquée en Belgique ne serait, d'après Xavier Degraux, qu'une mesure symbolique et n'ayant qu'un effet limité sur la problématique à laquelle elle entend répondre. *"Les politiques n'écoulent pas la société civile. Vous avez une série d'acteurs, y compris des institutions payées par le fédéral, et par les différentes Régions et Communautés, qui disent qu'interdire n'est pas la solution, qu'il faut accompagner cela d'un volet éducatif."*

D'autant que même si un contrôle strict est mis en place, il sera toujours possible de le contourner en utilisant par exemple un VPN, un service permettant de se connecter à Internet depuis un autre pays n'appliquant pas de restrictions sur l'utilisation des réseaux sociaux. Du côté du cabinet Matz, on n'évoque plus de délai pour la mise en œuvre de cette mesure, visiblement controversée.

Louis Dominé

“Des économies, il faut en faire, mais pas dans la santé”

■ L'incertitude demeure sur l'effort que le gouvernement demandera au secteur d'accomplir d'ici à 2029.

À peine façonné, l'outil est déjà remis au placard. La nouvelle loi-cadre sur les soins de santé, publiée le 5 juin au Moniteur belge, prévoit que le gouvernement doit envoyer pour le 20 juillet au plus tard une lettre de mission aux représentants des mutualités et des dispensateurs de soins (réunis au sein du Comité de l'assurance), charges de préparer le budget des soins de santé de l'année suivante. Cette lettre de mission leur fixe les priorités politiques et le cadre budgétaire à respecter. Sauf que *“le gouvernement a décidé de ne pas envoyer de lettre de mission cette année”*, fait savoir le cabinet du ministre de la Santé, Frank Vandenbroucke (Vooruit).

Comme révélé par *La Libre*, l'ébauche de la lettre prévoyait de réaliser un effort budgétaire – déterminé sur la base d'estimations techniques – de 171,5 millions d'euros en 2027, pour atteindre 638 millions à l'horizon 2029. En parallèle, elle mettait sur la table le plafonnement de l'indexation des honoraires des prestataires de soins. Mais le contenu de la lettre de mission n'a pu faire l'objet d'un accord au sein du gouvernement De Wever.

“Cela ne remet toutefois pas en cause le processus budgétaire classique, reprend le cabinet Vandenbroucke. Le Comité de l'assurance, qui réunit les acteurs du secteur (médecins, dentistes, mutuelles, hôpitaux, kinésithérapeutes, pharmaciens, infirmiers, etc.) poursuit ses travaux selon le calendrier habituel et formulera sa proposition de budget le premier lundi d'octobre, sur la base des estimations techniques disponibles. Les mutuelles et les secteurs concernés mèneront leurs travaux préparatoires comme d'habitude, dans le cadre de ce schéma habituel.”

“L'absence de lettre de mission est une bonne chose”, estime Gilbert Bejjani, vice-président

du syndicat de médecins Absym. “Cela veut dire que le politique nous redonne notre place dans la concertation sociale.” Avant l'introduction de la lettre de mission, les acteurs de la concertation proposaient en effet d'initiative les mesures d'économie à prendre pour respecter le cadre budgétaire fixé, sans devoir se soumettre aux directives gouvernementales.

Les velléités du MR et de la N-VA

Cela dit, *“le gouvernement pourrait nous imposer davantage d'économies que celles prévues initialement dans la lettre de mission”*, nuance, peu rassuré, Jean-Marc Laasman, conseiller à la mutualité Solidaris. *“Les secteurs de l'emploi et des pensions ont déjà beaucoup contribué aux efforts budgétaires de l'État. Certains pensent que ce n'est pas le cas des soins de santé – ce qui est faux – et se braquent maintenant sur eux.”*

Le MR et la N-VA ne cachent pas leur volonté de faire bien plus d'économies dans la santé que celles accomplies jusqu'ici. En novembre 2025, le gouvernement avait déjà décidé d'une économie structurelle complémentaire sur la santé de 684 millions pour 2029 (dont 247 millions dès 2028), après que le budget 2026 des soins de santé fut bouclé. Un tel scénario pourrait à nouveau se reproduire dans quelques mois.

“On peut réaliser le montant des économies prévu par les estimations techniques, c'est quelque chose de réaliste”, commente Amélie Hosdey-Radoux, directrice du pôle études et politiques de santé de Solidaris. *“Par contre, aller jusqu'à six milliards d'euros, comme on l'entend parfois, c'est beaucoup moins réaliste, euphémise-t-elle. On ne sait pas ce que le gouvernement va nous demander.”*

“Pour un gouvernement de droite, j'observe qu'il a augmenté l'imposition, mais qu'il a très peu réduit les dépenses de l'État, conclut Gilbert Bejjani. Des économies, il faut en faire. Mais pas dans la santé! Quand on voit le peu de mesures concrètes de réduction des dépenses prises dans le fonctionnement de l'État, ce n'est pas à la santé de pallier.”

Antoine Clevers

“Ce gouvernement de droite a augmenté l'imposition, mais peu réduit les dépenses de l'État.”

Gilbert Bejjani

Vice-président de l'Absym



Soignies : le tourisme passe au numérique

<https://www.antennecentre.tv/actu/soignies-le-tourisme-passe-au-numerique/29276>